



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le vingt et unième jour de janvier deux mille dix-neuf, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont absents :

- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10531-01-2019 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10532-01-2019 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 a été courriellé à chacun des maires le 18 janvier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10533-01-2019 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 a été courriellé à chacun des maires le 18 janvier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi des procès-verbaux du 10 décembre 2018 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10534-01-2019 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 7 décembre 2018 au 17 janvier 2019:

Paiements : 57 098,86 \$

Factures : 231 170,98 \$

TOTAL : 288 269,84 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part des correspondances au cahier de suivi :

1. Lettre du ministère de la Sécurité publique relative à la facture 2019 pour les services de la Sûreté du Québec de 20 276,00 \$, datée du 18 décembre 2018, signée par le directeur, M. Jean-Sébastien Dion.
2. Relevé de versement de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de 4 500,00 \$, au compte des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie, suite à une demande de soutien financier dans le cadre du programme d'aide pour la préparation aux sinistres, daté du 17 décembre 2018.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS TNO AU 31 DÉCEMBRE 2018

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats TNO au 31 décembre 2018* non vérifiés au conseil

de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10535-01-2019 TNO

Ordinateur portable pour le directeur général et secrétaire-trésorier, paiement 50% de la facture

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie demande à l'administration des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie, par voie de résolution numéro 10487-11-2018, de payer 50% de la facture pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur portable pour le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition est de 2 939,00 \$, plus taxes (soit 3 379,12 \$), lequel a été vendu par Gaspésie Services Techniques ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC se servira de cet appareil autant pour les besoins des TNO que de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, paie 1 469,50 \$, plus taxes (soit 1 689,56 \$), montant représentant 50% de la facture, à la MRC de La Haute-Gaspésie pour un ordinateur portable, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10536-01-2019 TNO

TECQ 2014-2015, modification à la programmation de travaux

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
4. s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un

total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

5. s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
6. atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 2019, ÉTAT DE SITUATION

- √ À titre d'information, dépôt de la lettre de Développement EDF Renouvelables Canada inc., pour et au nom de EEN CA Mont-Rothery S.E.C. et MD1 Wind S.E.C., datée du 21 décembre 2018, signée par M. Sébastien Goupil-Dumont, ing., gestionnaire d'actifs, Production :

Objet : Paiement de la contribution volontaire
Référence : Convention relative à l'implantation du Parc éolien Mont-Rothery entre EEN CA Mont-Rothery S.E.C. et MD1 Wind S.E.C. et la MRC de La Haute-Gaspésie, signée en date du 8 juin 2012

Lettre accompagnée d'un chèque de 25 951,20 \$.

- √ Tableau titré *Fonds de développement économique et social – TNO / suivi financier.*

RÉSOLUTION NUMÉRO 10537-01-2019 TNO

Comité de liaison Caribou-Gaspésie, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, représentation

CONSIDÉRANT la proposition de la direction générale du secteur sud-est du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de mise en place d'un comité de liaison Caribou-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT les objectifs principaux de la mise en place de ce comité sont, entre autres, les échanges d'information et d'agir de façon proactive avec le milieu ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ce comité est d'échanger de l'information sur le dossier du caribou et de la faire circuler auprès des instances concernées à moins que cette information soit jugée sensible par les parties impliquées ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité sera composé :

- √ du directeur du parc national de la Gaspésie,
- √ de la directrice par intérim de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,
- √ du directeur de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,
- √ du directeur général du secteur sud-est du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- √ de représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS nomme au comité de liaison Caribou-Gaspésie les personnes suivantes :

- √ M. Allen Cormier, préfet
- √ M. Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
- √ Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat
- √ M. Guy Bernatchez, maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- √ M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS
25 000,00 \$

Aucun contrat octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$, en décembre 2018.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Simon Deschênes, il est résolu de lever la séance à 19 h 23.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».
